

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 12 (1966)

Heft: 5

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CANTON DE BALE

OUVERTURE DE LA 50^e FOIRE SUISSE D'ÉCHANTILLONS DE BALE

La 50^e foire suisse d'échantillons a ouvert le 15 avril ses portes à Bâle. A l'occasion de ce cinquantenaire, devant l'entrée principale, la musique de la police de Bâle exécuta la marche du jubilé, composée par M. Kurt Weber, sous la direction du compositeur.

Rehaussée par des morceaux de musique joués par l'Orchestre de Chambre de Bâle, sous la direction de Paul Sacher, la cérémonie de l'ouverture se déroula dans la petite salle des fêtes de la foire. La journée de la presse réunit aussi plusieurs centaines de journalistes du monde entier. M. Hermann Hauswirth, directeur de la foire suisse d'échantillons, déclara entre autres choses, dans son allocution de bienvenue : « Pour la 50^e fois, nous nous rencontrons à Bâle à l'ouverture de la foire d'échantillons et à la Landsgemeinde de la presse. Nombre d'entre vous connaissent la foire depuis des décennies déjà, d'aucuns depuis ses débuts. Ils n'en ont pas seulement suivi l'essor avec un intérêt croissant, mais y ont consacré des comptes rendus, des critiques et des commentaires. Radio-Bâle a, de façon fort louable, ouvert un concours pour une marche du jubilé. En est sorti vainqueur M. Kurt Weber, directeur de musique, d'Olten. Sous sa baguette, la musique de la police de Bâle a exécuté cette marche, pour accueillir les exposants et les visiteurs de la foire. Qu'il me soit permis de me borner à constater que, tant en ce qui concerne son cadre que son contenu, la 50^e foire l'emporte sur celles qui l'ont précédée. Cela vaut dans le domaine des industries techniques comme dans celui des biens de consommation. Comme nouveauté particulière, je voudrais signaler l'exposition des 50 affiches de la foire et la création d'un studio de radio et de télévision dans le nouveau bâtiment "Rosental". »

M. Hauswirth a terminé son discours en rendant hommage aux autorités bâloises de l'époque, qui ont su donner l'impulsion nécessaire à la foire suisse d'échantillons.

Puis l'on entendit M. René Langel, Président central de l'association de la presse suisse. Il devait notamment déclarer : « La foire suisse d'échantillons a un demi-siècle. La courtoisie voudrait que l'on tût l'âge lorsqu'il se compte au féminin. La grande manifestation rhénane, pourtant, échappe à la règle. »

Après avoir insisté sur la vitalité de la foire de Bâle, M. Langel s'est félicité de la parution d'une plaquette élégante sur ce demi-siècle d'expériences fructueuses. M. Langel rappela ensuite les circonstances de la naissance de la foire de Bâle. Personne n'aura été surpris d'apprendre que l'idée de la foire de Bâle fit son chemin dans le cerveau d'un peintre, Jules Praetère, par ailleurs Directeur de l'Ecole et du Musée des Arts et Métiers de Bâle. Une idée qui sut convaincre, puisque nous la célébrons aujourd'hui. La foire suisse d'échantillons s'affirme comme stimulant des activités natio-

nales. Elle s'efforce de susciter des vocations, d'encourager l'action créatrice. Elle est une manière de penser l'économie.

A travers ces faits épars, en effet, la foire de Bâle revendique — ne serait-ce que timidement — le droit à une valeur authentique qu'aucune civilisation n'a pu nier sans en mourir : la culture.

Ce qu'il y a de liberté dans une nation, d'harmonie, de beauté, nous le devons à ceux qui, puisant dans le savoir du monde, ont su aménager leur présent, à ceux qui, requérant contre les insuffisances du passé, ont su inventer une existence plus acceptable.

Car la culture n'est pas que passé. Pour survivre, elle ne peut rester prisonnière des musées, des bibliothèques et des esprits érudits seulement. Elle doit se faire dans le présent, vivre de la contestation sans cesse renouvelée.

Nous faudra-t-il prendre conseil au royaume des abeilles pour comprendre que, dans la société la mieux organisée, l'espèce est souvent sauvée par les frondeurs, ces non-conformistes irréductibles qui ne savent se soumettre parce qu'ils débordent d'idées neuves ?

Les mauvaises têtes trouvent ainsi leur raison d'être. De telles considérations relevaient du truisme et seraient bien inutiles si elles n'étaient incongrues dans un pays où les architectes, les écrivains et les musiciens, comme les sociologues, les psychologues et les hommes de science doivent rechercher à l'étranger la consécration que mérite leur génie. Elles s'imposent au cœur d'une civilisation qui confond la diffusion des idées avec les idées elles-mêmes.

Restaurer la culture et son pouvoir de contestation relève de l'urgence, aujourd'hui plus que jamais, dans notre pays trop attaché à des principes et des recettes, longtemps éprouvés, certes, mais dépassés ou en passe de l'être, dans un pays où l'opposition politique et les affrontements qu'elle crée ont pratiquement disparu. L'effort devrait porter sur les esprits en promouvant une réforme des mentalités, des manières de penser, du mode de vie.

Cette renaissance de la culture, la réaffirmation des vraies valeurs humaines, la presse dans son ensemble peut l'instaurer par le seul pouvoir des mots.

Pour la foire suisse d'échantillons, pour son Directeur distingué baudelairien, pour la grande ville rhénane, aussi industrielle qu'humaniste, la culture n'a pas perdu son sens. Que cela nous soit un exemple.

M. Carl G. Kehl, Président de l'Union suisse de la presse technique et professionnelle, parla du chemin parcouru en commun par la foire suisse d'échantillons et la presse professionnelle. Il rappelle la revendication déjà formulée il y a trente ans par les journalistes, qui demandaient que l'on séparât nettement dans les journaux le texte et la publicité et il flétrit l'introduction de textes de publicité réactionnelle dans la presse.

Puis M. René Mossu, Président de l'association de la presse étrangère en Suisse, de Genève, prononça une allocution dont voici quelques passages :

« En ce jour de fête, notre but est de remonter le cours du bilan jubilaire — un demi-siècle au service du

pays — de cet anniversaire à sa naissance, pour mieux souligner ensuite, dans l'ordre chronologique, le crescendo de sa méthodique extension et ses étapes marquantes, de rendre hommage à ses animateurs disparus et de féliciter ceux qui, prenant le flambeau de leurs mains défaillantes, ont su le faire resplendir de mille feux. De remercier aussi nos amis, MM. le Conseiller national Schaller, Président, et Hauswirth, Directeur, qui, tenant fermement les leviers de commande, ont toujours considéré comme une option sur le succès les relations confiantes et fructueuses entretenues avec la presse.

Au surplus, on pourrait rappeler que l'histoire de la capitale rhénane nous fournit maintes preuves, échelonnées le long des siècles, d'une audace économique en tous points bénéfique pour son mouvement transactionnel.

Dans le très remarquable livre du jubilé, où 17 exposants de la première heure sont cités à l'ordre du jour pour leur fidélité de cinq décennies — ce qui nous permettra de les féliciter à notre tour — rien n'est plus édifiant, pour mesurer le chemin parcouru, que la confrontation des photographies.

Sous sa forme coopérative, votre société a transformé cette présentation de vos activités créatrices en événement national.

Cette impression est encore renforcée par la présence dans votre Conseil d'Administration de personnalités appartenant à toutes les parties linguistiques du pays et de techniciens qui contribuent par leurs connaissances et leur autorité au renom croissant du travail helvétique. Une simple visite suffit à nous persuader que la foire de Bâle est devenue un élément déterminant de la balance commerciale de la Confédération, tant par le volume d'affaires traitées dans ses stands que par les exportations à plus ou moins longues échéances suggérées aux acheteurs étrangers par les groupes les plus tentants ou les plus compétitifs.

La multiplicité et la solidité des obstacles à surmonter — depuis la diversité des structures jusqu'aux contrastes des conceptions administratives en présence en passant par la force de l'habitude — montrent que Comité et Commissions, qui en sont conscients, devront s'armer de patience, objectif lointain mais qui mérite qu'on s'y attache, ses partisans en sont convaincus ! Quel coup pour un nationalisme, hélas en nette reprise, et quelle leçon et quel précédent pour l'Europe en stagnation si ce secteur du bon voisinage, modèle et rationalisé, s'inscrivait demain dans les faits ! »

Pour le professeur Jean Gravier, membre français de la Commission régionale d'aménagement du territoire, la cité impériale de Bâle, centre de gravité du vieux continent, s'imposera définitivement quand il s'agira de désigner une capitale fédérale, comme point de rencontre de l'axe nord-sud et d'une transversale est-ouest, comme pivot des courants circulatoires déterminés par les eaux et le profil du sol, par son accessibilité, son

aéroport, son attraction bancaire, ses installations de noeud ferroviaire, le volume et l'équipement de son trafic fluvial.

Acceptons ce pronostic solidement étayé comme le gage d'une nouvelle croissance et la perspective d'un honneur, hélas, encore très éloigné.

Comme conclusions aux cérémonies d'ouverture, 500 pigeons-voyageurs ont été lâchés, chargés d'apporter dans toutes les parties du pays l'annonce de l'ouverture de la 50^e foire suisse d'échantillons.

FOIRE DE BALE : ALLOCUTION DU PRESIDENT DE LA CONFEDERATION

Le Président de la Confédération, M. Hans Schaffner, qui est aussi notre Ministre de l'Economie, a mis l'accent dans son discours à la journée officielle de la foire de Bâle, sur les problèmes conjoncturels. La manifestation d'aujourd'hui, a-t-il dit, « confirme heureusement et incontestablement que les mesures approuvées par l'Assemblée fédérale, le peuple et les cantons n'ont paralysé ni la croissance, ni la diversité étonnante, ni l'esprit d'invention de notre économie ».

Il est indéniable, a-t-il ajouté, que le climat conjoncturel est devenu plus rude. Il est non moins indéniable que des efforts nouveaux et parfois ardu斯 se sont imposés en vue de rationalisations et souvent même d'adaptations structurelles. Mais il fallait briser un cercle vicieux et il est heureux que nous ayons eu le courage de nous engager dans une voie difficile et impopulaire.

L'orateur a alors énuméré les succès de la politique économique du Gouvernement — renouveau de la concurrence dans le bâtiment, réduction de la main-d'œuvre étrangère, balance des revenus en voie d'équilibre, accroissement de la productivité, en bref : augmentation réelle du bien-être.

Sur le plan international, notre capacité de concurrence s'est maintenue malgré « l'accroissement fâcheux des prix à la consommation qui, en raison des conditions anormales de l'année 1965, ont suivi dans toute l'Europe une évolution regrettable mais inéluctable ».

A l'avenir, notre politique économique doit rendre superflues les ingérences directes dans le mécanisme du marché, ce qui suppose une économie de concurrence, une monnaie stable, et l'élimination des obstacles structurels. Il faut en outre un double soutien :

— La politique économique doit pouvoir compter sur le sens des responsabilités de tous les milieux. Les entreprises individuelles doivent prendre leurs dispositions en tenant compte de l'intérêt général.

— L'économie doit en outre s'appuyer sur une politique raisonnable et raisonnée dans le domaine des marchés des capitaux et surtout dans celui des finances.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE.

M. Schaffner a alors exposé les mesures en cours pour élaborer un plan financier à long terme qui permettra d'établir des priorités et de trouver de nouvelles ressources pour le financement des nombreuses tâches de l'Etat.

Notre pays, a poursuivi le Président de la Confédération, doit en même temps faire face « à l'évolution sinuuse de la politique commerciale multilatérale au sein des grandes organisations économiques internationales ».

Peu ou prou, nous devons opérer aussi une certaine concentration et coopérer dans la recherche scientifique, la répartition de la production, la concentration des programmes de fabrication et dans la création de produits nouveaux.

En matière d'intégration, l'A.E.L.E. nous permet de faire des expériences précieuses en attendant une évolution nouvelle. « Si la politique suisse, a dit M. Schaffner, a été marquée avant tout par une grande circonspection et par beaucoup de prudence, ce n'est pas par manque de volonté de coopérer et d'assumer notre part de responsabilité. Si nous attachons tant de prix à sauvegarder l'autonomie et l'indépendance de notre pays, c'est parce que nous croyons qu'ainsi notre contribution à la solidarité européenne et mondiale sera la meilleure et la plus efficace possible. »

REPRESENTATION SUISSE A COSTA RICA

Le Conseil fédéral avait décidé de se faire représenter aux cérémonies qui marquèrent, le 6 mai, à San José, l'entrée en fonction du nouveau Président de la République de Costa Rica. A cet effet, il avait nommé M. Jean Humbert Ambassadeur de Suisse à Costa Rica en qualité d'Ambassadeur extraordinaire en mission spéciale.

UN CHRONOGRAPH SUISSE AU POIGNET DU PREMIER « PIETON AMERICAIN » DE L'ESPACE

Dans le cadre du pavillon horloger de la foire de Bâle, une grande manufacture suisse d'horlogerie (Red. Ats : en l'occurrence Oméga S.A.) révèle que en juin 1965, lors de l'expérience « Gémini IV », le premier cosmonaute américain sorti de sa capsule portait un chronographe de fabrication suisse. Le modèle porté par le cosmonaute était un chronographe de grande précision, qui est généralement utilisé dans la science et dans l'industrie. Il s'agit d'une pièce munie d'une échelle tachyproductométrique permettant de déterminer la vitesse d'un mobile ou le rendement d'une machine dans les conditions les plus difficiles. Le cosmonaute portait le chronographe à l'extérieur de la combinaison spatiale à l'aide d'une attache spéciale. L'on discernait effectivement celle-ci sur les premières photos publiées l'an dernier par la « Nasa », sans que l'on puisse toutefois

déceler avec certitude le type d'appareil ou de montre qu'elle fixait au poignet du cosmonaute.

Etant donné les précautions normalement prises par la « Nasa » dans le cadre du programme spatial américain, cet élément de l'équipement des cosmonautes participant au programme Gémini n'a été appris que très récemment en Suisse. Détail à relever : si la combinaison spéciale protégeant le cosmonaute au cours de sa sortie dans l'espace coûte au total plus de 20.000 dollars, le chronographe suisse utilisé est en revanche un modèle de série qui est vendu aux Etats-Unis pour moins de 200 dollars...

CANTON DE BERNE

AIDE SUISSE A L'ETRANGER

Le Conseil fédéral a alloué à l'aide suisse à l'étranger un montant de un million de francs destiné à l'exécution de son programme pour l'année en cours. Ce programme comprend des actions d'entraide en Inde, Algérie, Grèce et Yougoslavie. Elles sont financées, soit exclusivement par les fonds de la Confédération, soit en liaison avec les fonds de l'aide suisse à l'étranger ou des organisations qui lui sont affiliées.

PARTICIPATION SUISSE A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE MONTREAL 1967

Pour commémorer le centenaire de la Confédération canadienne, le Canada organise du 28 avril au 27 octobre prochain une exposition internationale à Montréal. La Suisse participera, elle aussi, à cette manifestation, et y construira un pavillon sur un terrain de 3.500 mètres carrés. Les frais de cette participation s'élèvent à environ 13 millions de francs.

Le Président de la Commission de l'exposition, M. Edgar Primault, et le Commissaire général de Suisse, M. V. Nef, ancien Ambassadeur au Canada, ont informé la presse sur ce projet. Le Conseil fédéral a donné mission à l'Office suisse d'expansion commerciale, en sa qualité de Bureau central suisse pour les expositions, de déterminer dans quelle mesure les milieux économiques suisses désiraient se rallier à cette idée. L'Osec a nommé comme architecte de la section suisse M. Werner Gantenbein, de Zurich. Par suite du manque de temps, cette nomination n'a pas été précédée d'une mise au concours. M. Gantenbein a déjà, à la suite d'un concours, édifié avec succès le pavillon suisse de Bruxelles en 1958. Ce pavillon doit montrer dignement les divers aspects culturels de notre pays (« terre des hommes », organisations sociales, éducations, etc.).

M. Gantenbein a ensuite exposé les particularités sur la construction et l'aménagement général du pavillon.

De l'extérieur, le bâtiment à deux étages — le rez-de-chaussée vitré et le premier étage sans fenêtres — se présentera comme une composition d'éléments cubiques, organisés selon un rythme libre. Au point de vue construction, il sera édifié sur squelette d'acier. Le rez-de-chaussée abritera la partie culturelle générale, dédiée à la représentation du pays et de ses habitants, et dans laquelle l'art sera représenté par des œuvres plastiques en métal. Les œuvres d'art ainsi que la partie culturelle générale rayonneront à travers les parois vitrées sur l'espace extérieur avoisinant. D'une façon générale, la construction ouverte doit susciter la curiosité des passants. Au rez-de-chaussée, il y aura en outre le restaurant avec une galerie, les locaux administratifs et le stand de renseignements. Au milieu du pavillon, un escalier central conduira au premier étage, tout d'abord dans la salle de cinéma, où d'un écran en arc de cercle sera projeté un intéressant film en couleurs d'inspiration touristique et culturelle.

Les visiteurs pourront ensuite quitter cette salle par le côté opposé, entrant ainsi dans l'autre partie du premier étage abritant les expositions de l'industrie des machines, de la chimie, des textiles et de l'horlogerie.

Les organisateurs du pavillon suisse se sont déclarés satisfaits du terrain mis à leur disposition par la Direction de l'exposition, situé entre deux îles, dans une rangée comprenant les pavillons des Pays-Bas, de la Belgique et de l'Autriche. Le premier étage sera construit en bois de cèdre rouge.

REDUCTION DES DROITS DES DOUANES SUISSES

Par arrêté du 29 mars 1966, le Conseil fédéral a donc procédé à un certain nombre de réductions de droits de douane. Ce faisant, il a continué la pratique adoptée dès l'entrée en vigueur du nouveau tarif douanier (1^{er} janvier 1960) consistant à réduire — soit à la suite de requêtes émanant de milieux économiques, soit de sa propre initiative — les droits de douane, en tant que les intérêts économiques en jeu justifient une modification tarifaire. Les abattements des droits qui font l'objet de l'arrêté ont été effectués au moyen de nouvelles positions créées dans le tarif d'usage et d'un nouveau libellé des numéros tarifaires existant déjà. Ils concernent les jus de raisins, le sulfure de carbone, les déchets de matières plastiques, le papier-feutre, les corbeilles en rubans de bois pour le transport de fruits, les chaussures d'enfants ainsi que des matériaux principalement utilisés dans la construction (vernis bitumineux et peintures bitumineuses, feuilles en aluminium revêtues de matières bitumineuses (tôles). En ce qui concerne les chaussures d'enfants (numéro 6402.20 du tarif), la réduction — d'ailleurs minime — résulte du fait que le critère admis pour distinguer les chaussures d'enfants des autres ne sera plus la longueur de la semelle de 23,5 cm, mais, en conformité avec l'usage établi dans le commerce de la chaussure, la pointe jusqu'au numéro 35.

Les modifications tarifaires sont entrés en vigueur à partir du 1^{er} avril 1966.

NECESSITE D'UNE REFORME STRUCTURELLE DES UNIVERSITES SUISSES

L'assemblée des délégués de l'association suisse de jeunes chercheurs pour le développement de la recherche scientifique (A.S.J.C.) a ratifié lors de sa réunion à Berne son programme d'action pour 1966, programme qui comprend notamment l'étude de structures universitaires mieux adaptées aux exigences modernes de la recherche. Celle de la situation du chercheur à plein temps dont l'activité doit être envisagée comme une profession nouvelle. L'organisation de cours post-gradués afin de compléter la formation scientifique des futurs chercheurs. Enfin l'information de la population sur l'importance économique de la recherche scientifique, en particulier pour un pays démunie de ressources naturelles.

Par ailleurs, l'assemblée de l'A.S.J.C. a voté une prise de position concernant l'aide fédérale aux universités. Ce document a été remis à tous les conseillers aux états et à tous les conseillers nationaux. Il a été envoyé en outre aux membres du Conseil de la science et du Conseil de la recherche, aux chefs de Départements de l'instruction publique des cantons universitaires, ainsi qu'aux recteurs des universités. Ce texte déclare :

« Les cantons qui ont la charge d'une université bénéficieront à partir de 1966 d'une aide financière de la Confédération. Convaincue de la nécessité de cette aide, l'association suisse de jeunes chercheurs constate avec une grande satisfaction que l'on commence d'appliquer ainsi sur le plan financier les conclusions du rapport de la commission fédérale d'experts pour l'étude d'une aide aux universités (rapport Abhardt) ; elle souhaite que des mesures de coordination soient prises à l'échelle nationale, pour la période transitoire 1966-1968 déjà, afin d'assurer le rendement optimum de cet investissement.

Elle relève en outre que cette subvention ne suffit pas à résoudre un autre problème sur lequel le même rapport attire aussi l'attention : la structure de notre corps enseignant supérieur ne favorise guère le développement de la relève universitaire. L'association suisse de jeunes chercheurs exprime sa conviction qu'une aide financière, pour devenir pleinement efficace, doit être associée à une réforme de la structure même des universités suisses.

Cette réforme urgente est une condition nécessaire aux développements conjoints de la recherche et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à une collaboration effective des universités.

C'est pourquoi l'association suisse de jeunes chercheurs se permet de recommander instamment aux autorités politiques et universitaires de mettre dès maintenant tout en œuvre pour accomplir les réformes nécessaires. »

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE..

HELICOPTERE RUSSE EN SUISSE

L'Union soviétique possède actuellement sans doute le plus puissant hélicoptère du monde. Cette machine gigantesque dispose d'une force de 11.000 C.V. et peut transporter, sur une distance allant jusqu'à 1.000 km, un poids total de 40,5 tonnes. Un tel monstre, connu sous le sigle « Mi-6 », effectue actuellement une tournée de démonstration en Europe, notamment en France, aux Pays-Bas, en Autriche et en Suisse. Les milieux de l'économie, de l'administration, du Département militaire fédéral et de la presse ont été invités à assister à la présentation de cet engin sur l'aérodrome de Belpmoos, par le commandant Novitov. Cette présentation a été faite sous les auspices de « Heliswiss S.A. ».

LES ECHANGES COMMERCIAUX ENTRE LA SUISSE ET LE BRESIL SE DEVELOPENT

Les échanges commerciaux entre la Suisse et le Brésil se sont développés favorablement en 1965.

Selon une statistique publiée par la Chambre de Commerce suisse-brésilienne, dont le siège est à Lausanne, les exportations suisses se sont élevées à 99,3 millions de francs et les exportations brésiliennes vers la Suisse à 90 millions. Par rapport à 1964, les exportations suisses se sont accrues de 3 millions de francs, tandis que les ventes brésiliennes faisaient un bond en avant de près de 24 millions de francs. Ainsi donc, le vœu formulé depuis de longues années par les autorités brésiliennes de voir les échanges s'équilibrer est en voie de réalisation, puis l'excédent en faveur de la Suisse n'est plus que de 9 millions de francs en chiffre rond contre une vingtaine de millions en 1964 et environ 44 millions en 1963. Cet excédent était encore bien supérieur durant les années qui suivirent la fin de la guerre.

Les ventes suisses de produits horlogers ont quelque peu diminué, de huit millions de francs en 1964 à un peu plus de 28 millions. En revanche, les produits chimiques passent de 12,2 millions à 16,1 et les machines et appareils de 10,8 millions à 21,3 millions.

Les ventes de café brésilien progressent un peu et passent de 34 à 35,9 millions. Celles de viande ont doublé et atteignent presque 20 millions.

LA TELEVISION ET LA RADIO EN SUISSE

Le nombre des abonnés à la télévision, en Suisse, a augmenté de 17.500 au cours du mois de février 1966. Il était de 634.743 à fin janvier 1966 et passe ainsi à 652.243 à fin février 1966. Les plus fortes augmentations ont été enregistrées par les arrondissements des téléphones de Zurich (2.627 nouvelles concessions), Lausanne (1.687) et St-Gall (1.482).

Les 652.243 concessionnaires de télévision se répartissent à raison de 466.014 en Suisse alémanique,

que, de 155.173 en Suisse romande et de 31.056 en Suisse italienne.

A la fin février 1966, on dénombrait 1.650.057 concessionnaires de radio, dont 422.125 abonnés à la télédiffusion et 35.527 abonnés à la rediffusion.

RENCONTRES BEATENBERG 66 (OBERLAND BERNOIS)

Centre de formation doctrinale et culturelle, de silence, de rencontres internationales, de loisirs, de vacances totales

Pour familles, personnes seules, jeunes en dessus de 18 ans !

Chaque session de 15 jours comportera un enseignement biblique, des conférences œcuméniques, de l'information religieuse et des exercices spirituels.

Cependant nous voudrions préciser que notre Centre de rencontres est aussi et avant tout un Centre de vacances, où chacun peut se reposer à loisir, en toute liberté, profitant des nombreuses promenades, ou excursions de la région, de la solitude, ou participer aux nombreuses activités proposées (Un peu comme dans un libre-service).

- 1^{re} Session : du 18 juin au 30 juin.
- 2^{re} Session : du 2 juillet au 17 juillet.
- 3^{re} Session : du 18 au 30 juillet.
- 4^{re} Session : du 1^{er} août au 16 août.
- 5^{re} Session : du 17 au 30 août.
- 6^{re} Session : du 2 au 15 septembre.

On peut prolonger cette dernière session. Mais il est recommandé de ne pas séjourner pendant deux sessions, ni de chevaucher sur deux sessions.

Chaque session sera présidée par un certain nombre de prêtres ou laïcs spécialisés en sciences bibliques, liturgiques, en œcuménisme, ou autres disciplines. Nous avons invité pour l'été des personnalités dont l'orientation est très différente, comme leur religion, leur race ou leur nationalité.

Vous rencontrerez des RR. PP. jésuites, dominicains, franciscains, bénédictins, prêtres ou prélat : des prêtres orthodoxes, de Constantinople ou de Moscou ; des ministres protestants, luthériens ou calvinistes (français, suisses ou allemands) ; des musulmans, bouddhistes, etc...

Nous espérons beaucoup cette année recevoir des représentants d'Israël.

En principe et suivant le temps, nous proposerons une ou deux conférences par jour. Au programme sont prévues également des séances d'initiation à la peinture, à l'architecture, à la musique, aux Beaux-Arts en général, au chant liturgique, avec audition et projection (installation stéréo).

La nouvelle chapelle est située à proximité du chalet, la messe y est célébrée tous les jours, les Complies y sont chantées chaque soir. Par grand

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

beau temps, la Sainte Messe est célébrée dans la montagne.

De nombreuses excursions sur les sommets environnantes, sont proposées aux sportifs (sans danger). Un petit car est mis à la disposition de ceux qui n'ont pas de voitures pour permettre des excursions vers Lucerne, Grindelwald, Lac Bleu, les Glaciers, Lacs de Thoune et Brienz, etc.

Prix de pension par jour, T.T. comprises : 20 F français.

Renseignements : Connaissance de l'Eglise, 29, rue Hamelin, Paris, 16^e, Pas. 26-40, à partir du 15 juin : Thalblick 3801, Waldegg Beatenberg, Suisse. Tél. 19-41-36-30236.

Direction : Abbé V. Em. Farine.

UN SUISSE A L'HONNEUR

Le professeur Jean Gabus, Directeur du Musée ethnographique de Neuchâtel, a été reçu par le Président du Sénegal, M. Léopold Sedar Senghor. Le Chef d'Etat sénégalais lui a remis la plus haute distinction du pays et l'a fait « commandeur de l'ordre national » pour les services rendus dans l'organisation du festival d'art nègre ; le professeur Gabus est rentré début avril en Suisse.

SENSATIONNEL PERFECTIONNEMENT HORLOGER : LA MONTRE-BRACELET DE SERIE A FREQUENCE ELEVEE LA PLUS PRECISE DU MONDE

Une fabrique d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds vient de lancer sur le marché une montre-bracelet de série battant tous les records de précision obtenus jusqu'ici par un garde-temps de cette nature. La montre en question, dite chronomètre à haute fréquence, ne varie que de quelques secondes par semaine et souvent moins d'une seconde par jour, fait constaté par les bureaux suisses de contrôle officiel de la marche des chronomètres.

L'événement marque un succès de la montre classique traditionnelle au moment où les performances atteintes par les techniques nouvelles, issues de l'électronisme, incitaient précisément à douter de l'avenir de l'horlogerie mécanique, fruit d'une longue tradition et de perfectionnements apportés par des générations de savants et d'horlogers aussi patients qu'ingénieux. Ce « chronomètre haute fréquence », mince et robuste, mû par un classique ressort, ne connaît pas les aléas d'un remplacement de pile à échéances plus ou moins rapprochées. C'est au bout de deux ans de recherches menées par les techniciens de Girard-Perregaux qu'il a été possible de passer du prototype, basé sur le principe des hautes fréquences du balancier-spiral, à la production en série, qui ne manquera pas de constituer une étape dans les annales de l'industrie horlogère suisse. C'est en effet sur la possibilité d'accroître la fréquence des alternances

heure, qui ordinairement sont de 18.000, et de les faire passer à 36.000, que sont basés le principe et la création du nouveau garde-temps. Cette augmentation de fréquence rend la montre portée pratiquement insensible aux secousses, changements de positions incessants, différences de climats, etc., et lui confère une précision de l'ordre de 99,99 %, résultat remarquable acquis entre autres par les récents progrès de la métallurgie et une nouvelle méthode de lubrification permanente.

Ce nouveau succès de l'horlogerie suisse, fruit d'une expérience séculaire et d'un esprit inventif toujours en éveil, s'inscrit dans le contexte de la nouvelle ère de libéralisation de cette industrie nationale face à une concurrence étrangère toujours plus vive. Il contribuera donc à maintenir la suprématie de la montre suisse de qualité et réjouira les horlogers de tous pays qui lui demeurent traditionnellement attachés.

MODIFICATIONS DE TARIF DANS LA CORRESPONDANCE TELEPHONIQUE AVEC LA FRANCE

La circonscription de taxe française de Colmar qui se trouve dans la 1^{re} zone à grande distance sera rangée dans la 2^e zone frontière pour le groupe de réseaux de Bâle. La taxe des conversations entre le groupe de réseaux de Bâle et la circonscription de taxe française de Colmar sera ramenée de 2 F 40 à 90 centimes, en composant l'indicatif 068 et le numéro désiré de l'abonné, les abonnés du groupe de réseaux de Bâle peuvent atteindre automatiquement les abonnés de la circonscription de taxe française de Colmar.

UN COMPOSITEUR BENOIS APPLAUDI A PARIS

Le compositeur Bernois Jurg Wytténbach a dirigé le 23 mars, dans le cadre des « concerts du domaine musical, Paris », organisés par Jean-Louis Barrault et Pierre Boulez, une de ses propres compositions, une pièce pour piano et neuf instruments à cordes. Le public qui remplissait le « Théâtre de France » lui a réservé un accueil enthousiaste. Des œuvres de Shoenberg, Boulez et Alan Berg ont été jouées au cours de la même manifestation.

A PROPOS DE LA RACE TACHETEE

L'association des éleveurs de la race tachetée du Simmental a tenu son assemblée des délégués. On notait la présence de quelque 300 éleveurs venus de l'Oberland.

Au cours de l'année écoulée, les éleveurs ont dû affronter de nouvelles difficultés. Ils ont en particulier constaté qu'au marché au bétail de Thoune le produit moyen par animal a baissé de 460 francs. Cette diminution du

prix de vente est à mettre en partie sur le compte de l'insémination artificielle, déjà largement pratiquée sur le plateau. Tout en maintenant son opposition de base à la pratique d'une telle méthode, l'assemblée a décidé, par 192 voix contre 40, une légère modification : des tauillons, produits selon la nouvelle méthode, seront présentés à la prochaine foire de l'association, à Thoune.

L'assemblée s'est, d'autre part, élevée en termes véhéments contre certaines des directives préconisées dans le troisième rapport du Conseil fédéral sur l'agriculture, qui, selon les congressistes, traduites dans la réalité, priveraient le paysan des montagnes de toute protection face à l'étranger et auraient pour conséquence ultime un mélange complet des races.

BOURSE BURRUS

Lors de sa séance du 20 avril 1966, le Conseil de la recherche du Fonds national suisse de la recherche scientifique a attribué la bourse Burrus. Alimentée par un don jubilaire versé par la Maison F.J. Burrus et Cie à Boncourt, cette bourse a pour but de promouvoir les recherches de jeunes universitaires diplômés. Pour l'attribution 1966 n'étaient acceptées que des candidatures émanant du domaine des sciences naturelles.

Les 30.000 F de la bourse ont été remis à M. Jacques Bovet, docteur ès sciences, privat-docent, premier assistant au Laboratoire de Zoologie de l'Université de Lausanne. Le bénéficiaire utilisera cette somme pour poursuivre, à l'Université de Calgary (Canada), ses recherches sur l'éthologie des rongeurs et pour y collaborer à des travaux portant sur la génétique des populations de souris.

Les conditions d'inscription à la bourse Burrus 1967, réservée aux sciences médicales, seront publiées incessamment.

LA SUISSE DEVIENT MEMBRE DE PLEIN DROIT DU GATT

Les parties contractantes du Gatt ont admis la Suisse comme membre de plein droit de cette organisation. Le Conseil fédéral a autorisé le chef de la délégation suisse auprès du Gatt, le Ministre Albert Weitnauer, à signer le protocole d'accèsion sous réserve de ratification.

Par ce protocole, les parties contractantes du Gatt ont accepté que la Suisse déroge partiellement aux dispositions du statut du Gatt et qu'elle maintienne son régime relatif aux importations agricoles tel qu'il ressort de la loi sur l'agriculture, la loi sur l'alcool, la loi sur le blé ainsi que l'arrêté fédéral, concernant les mesures de défense économique envers l'étranger. La Suisse a été, depuis le 22 novembre 1958, membre provisoire du Gatt sans droit de vote. Le développement intervenu dans l'intervalle a prouvé

que les réserves déjà formulées à l'époque à propos de notre politique d'importation agricole, réserves qui viennent d'être reprises intégralement dans le protocole d'accèsion, n'ont en aucune manière entravé l'activité du Gatt. Au contraire, la Suisse a pris une part très active aux travaux de l'organisation, notamment dans les négociations en cours du Kennedy-round. D'autre part, la politique commerciale mondiale traverse une période difficile. Etant donné que le Gatt y joue un rôle de premier plan, il importe que notre pays puisse agir avec tout le poids qui revient à un membre de plein droit et faire valoir son droit de vote.

L'accèsion de la Suisse au Gatt devra être soumise à l'assemblée fédérale pour approbation. Celle-ci s'occupera probablement de l'affaire dans sa session de juin.

CREATION D'UN PRIX PESTALOZZI

La foire de Bâle entend rester une manifestation purement nationale, comme le désirent la plupart des exposants, détenteurs de la majorité des parts sociales de la société coopérative qui l'administre. En revanche, cité internationale par son histoire et sa situation géographique, Bâle organise désormais dans le cadre de la foire et durant une partie de l'année des foires internationales spécialisées dont le succès va grandissant.

A l'occasion de son jubilé, elle assumera en juin 1966 l'organisation de la huitième « didacta », foire européenne du matériel didactique et qui portera sur les problèmes de l'enseignement et de l'école dans les pays en voie de développement. Pour la circonstance, elle décernera un prix Pestalozzi d'un montant de 10.000 francs pour services particuliers rendus dans le domaine de l'enseignement. En plus de la « didacta », sept autres foires internationales spécialisées auront lieu cette année sur les rives du Rhin.

LE PROBLEME

DES EXAMENS PEDAGOGIQUES DE RECRUES

En décembre, les Chambres fédérales ont décidé de réduire de 100 millions de francs le budget militaire. Une des mesures d'économie ordonnées à la suite de cette décision a été la réduction de moitié du crédit affecté aux examens pédagogiques de recrues. Deux députés viennent de protester contre cette décision. Le Conseil fédéral leur a fourni les explications suivantes :

« En vertu de l'arrêté fédéral du 17 décembre 1965, concernant le budget pour l'année 1966, un grand nombre de crédits militaires ont subi une réduction. C'est notamment le cas du crédit pour les examens pédagogiques des recrues, qui a été réduit de moitié. Ces réductions ont été décidées en bloc par les Chambres sur la base d'un tableau récapitulatif distribué aux Conseils

législatifs après avoir été approuvés par les Commissions des Finances. Les détails de ce tableau n'ont pas fait l'objet d'une discussion.

Le Conseil fédéral et l'Administration doivent respecter cette décision prise par les Conseils législatifs. Les ressources nécessaires à l'organisation de ces examens, dont la valeur n'est en aucune manière contestée, pourraient cependant être augmentées par le truchement d'un crédit supplémentaire.

Le Conseil fédéral ne s'opposerait pas à une proposition présentée aux Chambres dans le sens indiqué. Il proposera en outre aux Conseils d'organiser sans restriction en 1967 les examens pédagogiques des recrues. »

LE SORT DU MESOSCAPHE

Répondant à une question de M. Strelbel, le Conseil fédéral déclare que la vente du mésoscaphe est l'affaire de l'Exposition nationale qui, en tant que propriétaire, doit prendre toutes les mesures voulues et assumer les frais. Il va de soi que la vente d'un sous-marin d'un modèle absolument nouveau demande du temps. Des amateurs sérieux se sont présentés, mais il est inexact de prétendre que l'expo aurait reçu 150 offres. Le Conseil fédéral ne peut s'exprimer sur le prix qui pourrait être obtenu, ni sur la façon d'organiser la vente. Quant au transport du mésoscaphe à Marseille pour y être révisé dans les chantiers navals, on ne saurait d'autant moins y trouver à redire que le sous-marin est destiné à naviguer en mer.

L'exposition nationale de 1964, constituée sous forme d'association, n'a pas encore pu établir son décompte final. Les chiffres publiés et que la presse a commenté ont trait à un bilan provisoire, et les organes dirigeants de l'expo ont laissé entendre que les résultats d'ensemble seront sans doute plutôt meilleurs, du fait que la vente du mésoscaphe ne figure pas encore dans les comptes.

UNE EXPOSITION SPECIALE AU MUSÉE SUISSE DES P.T.T.

Une exposition de timbres militaires suisses et d'oblitérations de la poste de campagne 1914-1918 et 1939-1945 est présentée depuis le 13 avril jusqu'au 3 juillet 1966 au musée suisse des P.T.T., à Berne. Cette exposition comprend de nombreux projets, dessins originaux, tirages d'essai ainsi que tous les tirages définitifs des timbres émis par des unités suisses au cours des périodes de mobilisation.

Les P.T.T. suisses ont reçu, l'année dernière, deux importantes collections de timbres militaires. La première, de M. Bosch, de Zollikon, contient la quasi-totalité des timbres militaires (avec leurs variantes) émis durant la seconde guerre mondiale. Les pièces les plus intéressantes figurent à cette exposition. Quant à la seconde, de M. Halter, de Lucerne, elle comprend plus de mille lettres ou cartes revêtues de timbres militaires et d'oblitérations de la poste de campagne, dont 400 provenant de toutes les unités mobilisées durant le dernier conflit sont présen-

tées au musée suisse des P.T.T. Des timbres de camps d'internes et de manifestations sportives militaires complètent cette intéressante exposition.

UN APPEL EN FAVEUR DE LA NAVIGATION FLUVIALE

Les Chambres de commerce des cantons de Fribourg, Genève, Grisons, Neuchâtel, Saint-Gall, Appenzell, les Deux-Rhodes, Tessin, Thurgovie, Vaud et Valais ont publié un appel dans lequel elles exhortent les autorités cantonales et fédérales à revoir le rapport sur la navigation fluviale du 11 mai 1965. Elles invitent le Conseil fédéral à poursuivre les travaux préparatoires en vue de l'aménagement du réseau suisse des voies navigables.

Dans un mémoire, ces Chambres de commerce protestent contre le fait que les autorités fédérales n'aient pas, avant de publier ce rapport, consulté les cantons et les associations économiques : « On en vient à les soupçonner d'avoir voulu créer un fait accompli au profit des moyens de transport existants. » Le mémoire ajoute : « Des considérations se bornant uniquement à des questions de concurrence ne devraient pas inspirer notre future politique des transports. Celle-ci implique plutôt un plan d'ensemble et la collaboration de tous les moyens de transport. »

Le mémoire relève ensuite que nos chemins de fer et notre réseau routier sont surchargés. La Suisse de demain ne pourra éviter de créer de nouveaux modes de transport. Comme la majeure partie des marchandises que nous importons nous parvient par le Rhin, il est indispensable de soulager le goulot de Bâle et de faire remonter le frêt à l'intérieur par le Rhin et l'Aar. Il serait souhaitable aussi d'améliorer les voies d'acheminement venant du sud (Adria-tique-Lac Majeur et Méditerranée-Léman).

Le rapport du Conseil fédéral part du principe que chaque mode de transport doit supporter les frais relatifs à la voie. Le mémoire des Chambres de commerce conteste ce point de vue et relève que les pistes de nos aéroports ont été construites largement au moyen des deniers publics. Lors de l'assainissement des C.F.F., la Confédération a pris à sa charge leur dette de 900 millions de francs, elle dépense 100 millions par an pour les chemins de fer privés. Les fonds publics sont aussi employés pour financer les autoroutes.

« La comparaison des coûts qui figure à la p. 140 du rapport — dit encore le mémoire — ne tient pas : le transport d'une tonne de marchandises de Bâle à Yverdon reviendrait moins cher par rail que par bateau ? Cette image fallacieuse n'est possible que parce que les pouvoirs publics ont déjà investi dans nos chemins de fer des sommes énormes à fonds perdus. »

Avec la navigation fluviale, affirme le mémoire, on peut tabler dès le début sur des réductions de

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

frais de transport d'environ 30 millions par an. En outre, on faciliterait la décentralisation industrielle et on contribuerait à revaloriser les régions de Suisse orientale, occidentale et du Tessin. Le problème de la protection de la nature et des eaux peut être résolu.

Le mémoire déclare enfin que cette réalisation se justifie aussi sur le plan international et rappelle que, dans le traité germano-suisse de 1929, la Suisse s'est engagée à réaliser l'aménagement du Rhin supérieur. Il faudrait aussi intensifier les pourparlers avec l'Italie et la France.

Le CANTON DE NEUCHATEL

CANTON DE FRIBOURG

LE « LIVRE DES GRENADIERS FRIBOURGEOIS »

La présentation du « Livre des grenadiers fribourgeois », qui est sorti de presse en mai, a eu lieu à Fribourg. Il s'agit d'un ouvrage de 116 pages avec 12 pages hors-texte, où M. Eric Thilo, aide de M. Georges Corpataux, archiviste cantonal, retrace l'histoire des grenadiers, notamment des grenadiers fribourgeois aux XVII^e et XVIII^e siècles, puis celle du contingent fribourgeois de Genève, les fêtes du centenaire de 1914 et la vie de l'actuel contingent fribourgeois, héritier des grandes traditions militaires suisses évoquées dans ces pages. Le livre est préfacé par M. Paul Torche, Conseiller aux Etats, qui présida la séance, et se termina sur une conclusion de son actuel commandant, le Major Louis Bulliard.

On notait à cette présentation la présence notamment de M. Gonzague de Reynold et du Conseiller d'Etat, Georges Ducotterd, Chef de la Direction militaire.

CANTON DE GENEVE

REMISE D'UNE MEDAILLE A M. TREINA

L'association Suisse-Israël, section de Genève, a tenu son assemblée générale. Une réception a eu lieu à cette occasion en l'honneur de M. Jean Treina, président de l'association, au cours de laquelle la médaille Anne Frank, portant ces mots : « Je crois au bien de l'homme », a été remise à l'ancien Président du Conseil d'Etat du canton de Genève, pour l'intérêt et le dévouement qu'il porte à cette association et au développement des relations culturelles entre les deux pays.

PROCHAIN DEPART DE L'EQUIPE MEDICALE DE LA CROIX-ROUGE SUISSE

La République du Viet-nam ayant répondu affirmativement à l'offre du Comité International de la Croix-Rouge d'envoyer une équipe médicale suisse sur place, le Dr Uldrich Middendorp s'était rendu, du 30 janvier au 21 février, au Sud Viet-nam, comme délégué-médecin, afin d'étudier les conditions dans lesquelles une aide médicale pourrait être apportée aux victimes de la guerre.

Sur la base de son rapport, la Croix-Rouge suisse a décidé d'envoyer une équipe médicale, composée de onze membres, à Kontum (hauts plateaux du Centre), où elle assurera la relève d'une équipe philippine à l'hôpital provincial. Les préparatifs et le financement de cette entreprise sont assumés par la Croix-Rouge suisse. Les représentants du C.I.C.R. à Saïgon fourniront aux médecins suisses tout l'appui dont ils pourraient avoir besoin.

Le Dr Peter Stuckelberger, chef de l'équipe médicale suisse, et M. Willy Romdin, administrateur sont arrivés à Saïgon, suivis par les autres membres de l'équipe. Une équipe médicale de 19 personnes du Lion et Soleil rouge de l'Iran est déjà en fonction dans le delta du Mékong.

DES CHANGEMENTS DANS LA PRESSE

La « Tribune de Genève » annonce que M. Frank Bridel, correspondant de ce journal à Paris, quitte son poste aujourd'hui pour devenir rédacteur en chef de la « Gazette de Lausanne » et qu'il a été fait appel, pour occuper le poste de correspondant à Paris, à M. Claude Torracinta, qui est entré à la tribune de Genève en 1960. Il n'assumera ses nouvelles fonctions dans la capitale française qu'à partir de l'été prochain. Dans l'intervalle, l'intérim sera assuré par un autre collaborateur de la « Tribune ».

LES LAUREATS

DU « PRIX DES ECRIVAINS GENEVOIS »

Le jury du « prix des écrivains genevois » a décidé à l'unanimité de décerner ce prix à M. Albert Py, chargé de cours à l'Université, pour son recueil : « L'homme rouge et son ombre cheval », et à M. Jean-Georges Loslier, rédacteur à la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, pour son volume de poésies : « Du plus loin... ». Le jury a fait ce choix parmi plus de quarante autres œuvres.

POUR LE « PRIX DE GENEVE » DE L'HORLOGERIE, BIJOUTERIE 1966

Le « prix de la ville de Genève de l'horlogerie, de la bijouterie, de la joaillerie et de l'émaillerie », doté de

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

5.000 francs pour chaque catégorie, sera attribué, en 1966, aux auteurs des meilleures créations de : montre-bracelet homme sans pierre ni perle, collier de métal précieux sans pierre, bague dame joaillerie, coupe émail.

Ce concours, dont le succès va grandissant, se déroule en deux phases : d'abord une sélection par le jury des dessins proposés, ce à quoi le jury vient de procéder. Il avait à examiner 980 projets, déposés par 188 concurrents de 13 pays.

Le jury a retenu pour exécution : 15 projets d'horlogerie (sur 259 propositions), 12 projets de bijouterie (sur 329), 21 projets de joaillerie (sur 299), 9 d'émaillerie (sur 93).

CANTON DES GRISONS

SIXIÈME CAMP FEDERAL DES ECLAIREURS DANS LE DOMLESCHIG

Quelque 15.000 jeunes scouts se retrouveront fin juin prochain dans le Domleschg à l'occasion du 6^e camp fédéral des éclaireurs. 600 tribus, dont plusieurs de tous les pays d'Europe, ont déjà annoncé leur participation. Il a été prévu de répartir cet énorme camp en douze sous-camps qui seront dirigés par diverses associations cantonales. Ces camps sont prévus à Tamins (association cantonale de Bâle), Reichenau (Lucerne), Bregaglia (Soleure), Bonaduz (Genève), Tschavir (Zurich), Tuleu (Berne-Aar), Thaézeuns (Fribourg/Valais), Rothenbrunnen (Shaffhouse), Paspels (Thurgovie), Rodels (Uri/Schwyz-Unterwalden), Cazis-Fuerstenau (St-Gall), Sils (Zurich). Pour permettre des contacts entre les différentes tribus, le contingent de chaque camp ne pourra recevoir qu'un cinquième d'éclaireurs de l'association cantonale qui le dirigera.

CANTON DE LUCERNE

LE MILLION DU CAREME EN FAVEUR DES VICTIMES DE LA FAMINE EN INDE

Le Conseil de Fondation des catholiques suisses du sacrifice du Carême, institué pour venir en aide aux victimes de la famine, en Inde avec un million de francs, a décidé de répartir la somme prévue du million comme suit : 750.000 francs seront versés au

fonds d'aide du Pape pour l'Inde. A la demande de Paul VI, Caritas suisse achètera pour ce montant du lait en poudre, ainsi que des pastilles de vitamines. 250.000 francs seront mis à la disposition des missions qui œuvrent depuis des années dans les territoires de l'Inde, sous la forme de denrées alimentaires qui seront distribuées parmi les victimes de la famine.

CANTON DE NEUCHATEL

ERNEST BEGUIN †

Né à Neuchâtel, le 8 février 1879, Ernest Béguin avait étudié à Neuchâtel, Bâle et Paris, et avait obtenu son brevet d'avocat en 1904. Il fut Président du Tribunal de district de Neuchâtel de 1905 à 1908, Député au Grand Conseil de 1907 à 1918, Conseiller général de la ville de Neuchâtel de 1909 à 1918 (Président en 1911 et 1914). De 1909 à 1918, il fut Procureur général du canton de Neuchâtel ; en 1918, il devint Conseiller d'Etat (département de justice et police). Il resta vingt ans au gouvernement qu'il présida quatre fois.

Sur le plan fédéral, Ernest Béguin fit partie du Conseil des Etats dès 1921 et il en fut le Président en 1934-35. Il quitta ce Conseil en 1942.

Il a été Président du parti radical-démocratique suisse et Président du Conseil d'Administration des C.F.F.

LES TRAVAUX DE L'OLEODUC DU JURA SONT TERMINES

C'est en octobre 1965 que l'oléoduc du Jura neuchâtelois est entré dans sa phase de réalisation. La soudure et la pose du tube sont maintenant terminées. Le mois de mars a été consacré aux essais hydrostatiques et à la mise au point des installations annexes, dernière étape avant la mise en exploitation. Ainsi, sera assuré le ravitaillement en pétrole brut de la raffinerie de Crescier, située entre les Lacs de Neuchâtel et de Biel et dont la construction touche à sa fin.

La réglementation sur la construction des oléoducs est, en Suisse, une des plus sévères au monde. Elle prévoit en particulier des expertises géologiques pour déterminer le meilleur tracé possible, l'utilisation d'aciers spéciaux pour les tubes, la radiographie de toutes les soudures, le contrôle au « balai électrique » de la qualité de l'enrobage, une plus grande épaisseur des tubes et une protection mécanique ad hoc dans certaines zones, ainsi qu'une protection cathodique très poussée..

Par conséquent, on a tenu compte pour la réalisation de l'oléoduc du Jura neuchâtelois de toutes les mesures

de protection assurant une garantie de sécurité maximum dans tous les domaines.

De très importants moyens, tant en personnel qu'en machines, ont été mis en œuvre pour réaliser cet ouvrage. En automne dernier, 450 à 500 personnes étaient occupées en permanence, sur les chantiers. En effet, vu la configuration du terrain traversé, de nombreux tronçons spéciaux ont dû être entrepris simultanément. Quelques chiffres donneront une idée du matériel engagé : 20 tracteurs sur chenilles, équipés d'une grue latérale, 8 bulldozers et un nombre égal de « traxcavators », une vingtaine de pelles mécaniques, 15 compresseurs, 12 groupes de soudage, plus de 100 véhicules tels que camions-ateliers, porte-tubes, camions-citernes, camions tout-terrain, voitures, bus, etc...

Pénétrant en Suisse près de la ville du Locle (col des Roches), l'oléoduc du Jura a une longueur de 32,5 km, ce qui représente pas moins de 3.000 tubes à assembler. La conduite, d'un diamètre de 40 cm, permettra un débit annuel de 2,5 millions de tonnes de pétrole brut par an et cela grâce à une seule station de pompage construite près de Besançon. La jonction a en effet déjà été réalisée entre l'oléoduc sud-européen (Marseille-Besançon-Strasbourg-Carlsruhe) et la frontière suisse. Pour permettre une plus grande souplesse opérationnelle, un important dépôt de stockage de 100.000 m³ a été construit au point de départ de l'oléoduc transjurassien.

Le tronçon suisse de cet ouvrage appartient à la société « Oléoduc du Jura neuchâtelois S.A. », au capital de 3,5 millions de francs suisses. Conformément à la loi fédérale sur les oléoducs, la majorité du capital est en mains suisses.

CANTON DU TESSIN

HOMMAGE A UNE POETESSE

Une plaque commémorative a été inaugurée à Sala Capriasca, en souvenir de la poétesse suisse-argentine Alfonsina Storni, morte en 1938. La cérémonie s'est déroulée en présence de l'Ambassadeur d'Argentine en Suisse, M. Aristobulo R. Illia, et de son attaché culturel, de l'ancien Conseiller fédéral Enrico Celio, du recteur du lycée cantonal, le professeur Adriano Soldini, qui représentait le département de l'instruction publique du canton du Tessin et de toute la population de Sala Capriasca.

Alfonsina Storni, née à Sala Capriasca, avait émigré vers l'Argentine avec sa famille à l'âge de cinq ans. Elle s'était adonnée à la littérature en publiant un premier recueil de poésies en 1915 qui lui donna d'emblée une grande renommée.

« COMITE TESSINOIS CONTRE LE DROIT DE VOTE DES FEMMES »

On votera au Tessin sur le contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative présentée par les groupements de jeunesse des cinq partis politiques tessinois : libéral-radical, conservateur-démocratique, socialiste, des paysans, du travail pour l'extension aux femmes du droit de vote.

Un comité cantonal composé des représentants des partis et de l'association féminine cantonale pour le suffrage féminin, rattachée à l'association suisse, soutient la propagande favorable au suffrage. La presse, la radio, la télévision, sont entrées dans le jeu et c'est à l'occasion des discussions radio-télévisées qu'on s'est rendu compte qu'une organisation contre le suffrage féminin existait. On ne sait pas officiellement qui en forme le comité. On en connaît seulement la dénomination : « Comité d'action de la ligue féminine suisse contre le droit de vote des femmes, Lugano ».

P.S. — Depuis, on a voté contre le droit de vote des femmes. Sans commentaires !

La Rédaction.

DECES DU SCULPTEUR SUISSE JAKOB PROBST

Le sculpteur suisse Jakob Probst, originaire de Reinoldswil, est décédé à Vira Gambarogno, à l'âge de 85 ans.

Après avoir fréquenté l'école d'architecture de Munich, Jakob Probst se rendit à Paris pour y étudier la sculpture avec Bourdelle. Après divers séjours à Florence, Rome et en Egypte, Probst alla s'établir à Bâle et ensuite à Peney, près de Genève, où il resta jusqu'en 1963, date à laquelle il vint avec sa famille à Vira Gambarogno.

Probst est l'un des plus grands sculpteurs suisses ; depuis 1913 il a participé à toutes les principales expositions suisses et internationales, et il était présent à l'exposition « Les arts en Europe » de Bruxelles, où il remporta la médaille d'or.

En 1952, faisant suite à l'invitation de la commission fédérale des beaux-arts, il présenta 2 œuvres à la biennale de Venise.

Les sculptures de Jakob Probst figurent parmi de nombreuses collections privées, nationales et internationales, dans les musées de Florence, Rome, Venise et dans les principaux musées suisses.

Parmi les œuvres publiques nous signalons : le chapiteau du musée de Bâle, le bas-relief de la gare de Genève, le monument à la bataille de Dornach et celui à Dunant, à Genève.

GRAND PRIX DE LUGANO

A LA « BIENNALE BIANCO ET NERO »

M. Brenno Galli, Président du Comité exécutif de la « Biennale bianco et nero » a remis symboliquement les

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

clés de l'exposition à M. Paride Pelli, maire de Lugano. De nombreuses personnalités assistaient à cette cérémonie, et parmi elles, M. Bixio Celio, Conseiller d'Etat.

M. Aldo Patocchi, Secrétaire du Comité, a lu le palmarès.

Le prix de la ville de Lugano va à M. Antonio Saura (Espagne) pour «Portrait imaginaire de Goya».

Les neuf autres prix de mille francs vont à MM. : Roberto Cabrera (Guatemala), Jiri John (C.S.S.R.), Jan Menses (Canada), Rudolf Schoenwald (Autriche), Michel Schupfer (Suisse), Paer Gunnar Thelander (Suède), Ton Van Os (Pays-Bas), Adam Wuertz (Hongrie), Daniel Zelaya (Argentine).

L'exposition sera ouverte jusqu'au 5 juin. Elle comporte 410 œuvres. Certains artistes, ceux d'Indonésie, de Turquie, et des Etats-Unis, n'ont pu envoyer leurs œuvres à temps.

Les invités d'honneur sont Bela Kondor, de Budapest, Rico Debenejak, de Kjoubliana, Marx Ernest, de Cologne, et J.-F. Lismonde, de Bruxelles.

CANTON DE VALAIS

LES TRAVAUX ONT REPRIS A MATTMARK

Suspendus depuis plus de cinq mois, soit durant le temps de la mauvaise saison, les travaux ont repris sur les chantiers de Mattmark. Les premiers ouvriers ont repris contact avec les engins lourds restés au repos depuis novembre.

Il est prévu durant les semaines qui vont suivre de préparer les voies d'accès au barrage, de procéder aux nombreux déblaiements de neige et de glace que la catastrophe et l'hiver rigoureux qui suivit ont amoncelé dans les parages, puis de changer l'emplacement à l'imposante machine nécessaire au triage des matériels.

Dès que les voies d'accès seront praticables et que l'on sera à pied-d'œuvre, on verra quelles dispositions il conviendra de prendre pour tenter de retrouver parmi les milliers de mètres cubes de glace les deux derniers corps des victimes de la catastrophe.

CENT ANS D'EDITION EN SUISSE ROMANDE

« Le livre, cent ans d'édition en Suisse romande », tel est le thème d'une importante exposition qui se déroulera de juin en octobre à Martigny. Cette manifestation sur laquelle on a orienté jeudi la presse montrera le rôle que le livre a joué chez nous, son caractère, sa diversité, l'importance de sa production et de sa diffusion.

Les éditeurs romands au nombre d'une cinquantaine actuellement produisent environ 1.000 ouvrages par an. On en arrive même actuellement à exporter en France un quantité de livres d'une valeur plus grande de quelques millions de francs que celle que représente l'importation d'ouvrages français.

A l'occasion de cette exposition, la municipalité de Martigny va créer un « prix littéraire » d'une valeur de 5.000 F qui sera attribué tous les trois ans à l'auteur d'une œuvre qui mérite récompense.

CANTON DE VAUD

70 ANS DE MARIAGE

Le magnifique anniversaire de 70 ans de vie commune a été célébré, par M. et Mme Albert de Haller — de Cerenville, retraités à Seppey s/Vulliens. La famille compte une vingtaine d'enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants. Les époux sont âgés de 94 et 93 ans et jouissent d'une bonne santé.

M. de Haller a été pasteur à Montreux dès 1897, à Lausanne de 1913 à 1938, il a présidé le synode de l'église nationale vaudoise.

DEUX DOCTORÉSSES ET UN DOCTEUR SUISSES AU VIET-NAM

Deux doctoresses suisses, annoncées « Terre des hommes », viennent de s'envoler pour le Viet-nam. Leur arrivée précède de peu celle d'un médecin. Ces praticiens sont chargés de donner des soins sur place et de déterminer les enfants brûlés, blessés ou gravement malades, non traitables au Viet-nam et enfin d'organiser leur départ pour l'Europe où des lits d'hôpitaux les attendent. Un important matériel médical les rejoindra. Il est offert par de nombreuses entreprises suisses et gracieusement acheminé par le Comité international de la Croix-Rouge.

Les centres sociaux protestants de Lausanne, Genève et Neuchâtel ont également contribué à l'organisation de ce séjour vietnamien qui durera six mois, tandis que l'Office fédéral de l'air a tenu, dans une large mesure, à alléger les frais de voyage que ce travail entraîne.

LA NAVIGATION DU RHÔNE AU RHIN

C'est un des mérites du club d'efficience de la Suisse romande d'avoir étudié plusieurs problèmes d'actualité et d'importance nationale. Le vendredi

1^{er} avril, sous la présidence de M. P. Freymond, avocat à Lausanne, au Palais de Rumine, le club a organisé un forum consacré à la navigation du Rhône au Rhin, dans un but de rapprochement et non d'affrontement, et mettant en présence deux adversaires du canal transhélvétique et deux partisans, M. F. Fauquex, ancien conseiller aux Etats, président de l'association suisse pour la navigation du Rhône au Rhin, était présent.

M. G. Beguin, ancien président de la ville de Neuchâtel, haut fonctionnaire international à Genève, a ouvert la discussion en insistant sur les avantages économiques de la navigation fluviale. Economie de surface, de main-d'œuvre, d'énergie, avantage politique aussi puisque la marchandise par voie Bâle-Yverdon serait à la portée de la Suisse romande. Une économie dynamique à long terme commande d'avoir confiance en l'avenir.

L'opinion des sphères fédérales a été exposée par M. H. J. Meyer, délégué aux questions économiques du Département fédéral, des transports, des communications, de l'énergie. La position du Conseil fédéral de 1956 se place à un point de vue purement économique. Il est vain de dépenser 30 millions de francs en travaux de navigabilité pour gagner dix millions sur les frais de transport. Il faut considérer aussi les pertes que feraient les chemins de fer sans parler de la pollution des eaux, de la nappe phréatique et les dommages causés à la nature. Si l'importation du pétrole et du charbon était supprimée ou considérablement ralentie serait-ce encore rentable ?

Pour M. Nicolas Jaquet, ancien Conseiller national à Bâle, un spécialiste de la navigation sur le Rhin, le problème est strictement technique et économique. Le chemin de fer amène la marchandise dans un système de liaison complet. Le camion la prend chez le producteur et la livre au consommateur, mais il ne peut se charger de matières pondéreuses. Nous avons encore l'oléoduc, qui n'est pas coûteux. Le bateau ne permet pas la liaison directe, il doit être complété par le train et le camion.

M. Robert Rivier, Ingénieur à Mathod, directeur de « Transhélvetica » a critiqué les méthodes d'investigation économique dont fait état le rapport du Conseil fédéral. Méthodes contestées et contestables en ce qui concerne le bilan des transports qui, en fait, n'existe pas. En réalité, il s'agit d'évincer un concurrent.

M. Rivier donne quelques exemples des erreurs d'appréciation du rapport fédéral en ce qui concerne la situation économique en 1980. Le transport des hydrocarbures en fonction de l'augmentation de la population, l'économie des frais de transport utilisant des données de 1963 pour les comparer à celles de 1985. C'est tout le problème des prévisions que pose le rapport Rietmann du 11 mai 1965.

Bien entendu, M. Meyer a contesté qu'il y ait des erreurs dans le rapport fédéral. Un rapport complémentaire a été demandé à quatre professeurs. M. Beguin, qui se trouvait dans la minorité de la commis-

sion Rietmann a énuméré tous les travaux qui se font dans les pays environnans en fait d'aménagement des voies navigables. La commission Rietmann ne se s'est occupée que de ce que la voie navigable prendrait au chemin de fer. On ne dit pas ce que nous coûteront de nouvelles gares de triage, de nouvelles gares de nouveaux travaux pour les voies de chemin de fer.

M. Jaquet souligne les nombreux obstacles que posent le bornage de Rheinfelden, les difficultés de l'infrastructure des rives, et M. Rivier voudrait avoir connaissance de rapport officiel répondant aux critiques des partisans. Le système qui consiste à renvoyer toujours sous prétexte de rentabilité, est néfaste. Le fond du problème est là, dit M. Beguin :

Statisme ou dynamisme ?

Il ne faut pas oublier, ajoute M. Meyer, que la navigation rhénane vit une crise grave. Cela explique la position du Conseil fédéral qui attend. Pour M. Jaquet si Transhélvetica, si les cantons de Berne, de Neuchâtel, de Soleure offraient leur participation financière à la confédération, les choses sans doute approcherait de la réalisation.

« LE PEINTRE DES SONS » EST MORT

On apprend le décès survenu à Riex, où il habitait depuis de longues années, de l'artiste-peintre Charles Blanc-Gatti, âgé de 77 ans, après une longue maladie supportée avec patience. M. Blanc-Gatti avait été frappé d'une attaque, il y a une dizaine d'années et était demeuré paralysé sur un côté, mais avait conservé toute sa lucidité. Il se fit un nom, déjà jeune, comme artiste-peintre, en illustrant la théorie de la traduction des sons par les couleurs. On lui doit de nombreuses toiles représentant des sortes de gerbes d'instruments et, en associant la couleur et l'instrumentation, il a « illustré » des compositions célèbres, comme « Mort et Transfiguration », de Richard Strauss, qui était du reste une de ses œuvres musicales préférées.

Blanc-Gatti fut un passionné de la montagne, du Valais surtout, où il vécut, se sentant profondément attaché aux Valaisans.

Sa maladie fut d'autant plus cruelle à ce grand marcheur mais n'altéra jamais sa sérénité d'âme, sa bienveillance envers chacun. C'était un homme profondément bon et croyant.

A PROPOS D'UNE NOUVELLE BANQUE

A la suite d'une affaire financière « Munoz », et des difficultés bancaires qui l'ont marquée, certaines mesures de sauvetage et de redressement ont abouti à la fondation d'une nouvelle banque, la « Schweizerische Gewerbe Bank ».

Les appellations nationales n'étant permises, en Suisse, pour les raisons sociales qu'exceptionnellement,

la « Gewerbe Bank Zurich » fit un recours de droit administratif contre la décision de l'Office fédéral du registre commercial, décision autorisant une nouvelle banque d'ajouter le mot « schweizerische » à sa raison sociale. Le tribunal vient de délibérer sur ce recours. Le juge rapporteur proposa de se rallier à la conclusion du recours, de casser la décision de l'Office fédéral et d'inviter celui-ci à entreprendre le nécessaire afin de changer l'inscription au registre commercial. Cependant, cette proposition ne rallia que deux des cinq juges fédéraux penchés sur cette affaire. Le tribunal n'entra donc pas en matière, attendu que la recourante se plaignait surtout des erreurs provoquées par la raison sociale, semblable à la sienne, erreur battant en brèche le secret de l'entreprise et le secret bancaire, semble-t-il.

La distinction insuffisante des deux raisons sociales étant une question de droit civil, le tribunal fédéral constitué en tribunal administratif jugea la recourante comme non légitimée au recours de droit administratif. Pourtant, la minorité du tribunal fédéral releva que la défense du secret bancaire était aussi une question de droit public, et elle était de l'avis que le consentement de l'Office fédéral à la fondation d'une banque dite « suisse » qui ne connaît pas des actions nominatives directes dont le changement de titulaire est soumis à une approbation directe, lui donnerait le droit public suisse. En tout cas, quatre des cinq juges n'ont pas caché leur doute sur la validité de ce choix d'une raison sociale, en ce qui concerne le droit civil qui n'est pas applicable aux espèces par un tribunal administratif, mais dont l'invocation reste ouverte devant le juge de droit civil. Ces quatre juges ont aussi déploré le changement de jurisprudence inauguré subitement par l'Office fédéral en dépit d'un régime très ancien, très strict et qui a toujours fait ses preuves en ce qui concerne les appellations nationales, et l'empressement de l'administration envers des « milieux puissants » a fait l'objet de vives critiques de la part de certains juges fédéraux.

CANTON DE ZURICH

LE PROBLEME DU SUFFRAGE FEMININ

La nouvelle société helvétique a organisé à Zurich un débat sur le « Suffrage féminin dans le canton de Zurich ».

M. Widmer, municipal, a fait d'abord un exposé sur le développement des droits politiques de la femme sur le plan cantonal et fédéral. Il s'est opposé à une introduction du suffrage féminin de façon dérobée, soit par une nouvelle interprétation de la constitution fédérale ou par la ratification de la convention européenne sur les droits de l'homme. Une décision claire et nette du souverain est nécessaire. L'orateur a ensuite expliqué pourquoi il était partisan du suffrage féminin : pour des raisons

chrétiennes et humaines, parce que la position de la femme sur le plan professionnel a changé, parce que le suffrage féminin est une suite logique de l'évolution historique et culturelle des cent dernières années.

Le point de vue des adversaires du droit de vote des femmes a été exposé par le conseiller national Hackhofer, qui a critiqué la position adoptée par le Conseil d'Etat en vue de la votation populaire qui aura lieu bientôt dans le canton de Zurich. M. Hackhofer estime que l'absence du suffrage féminin ne porte pas préjudice à notre démocratie et à la réputation de notre pays dans le monde. Les Suisses sont fiers de la forme de leur Etat. Notre démocratie n'est pas comparable au système appliqué dans d'autres pays.

Une discussion animée a suivi, qui a montré tout l'intérêt suscité par le problème du suffrage féminin.

MORT D'UN GRAND THEOLOGIEN :

EMIL BRUNNER

Le célèbre professeur de théologie Emil Brunner est décédé à Zurich, des suites d'une grave maladie, à l'âge de 77 ans.

Emil Brunner était né le 23 décembre 1889 à Winterthur. Après des études secondaires au gymnase de Zurich, il étudia la théologie aux universités de Zurich et Berlin et à l'Union theological Seminary, à New York. En 1913, il obtint, à l'Université de Zurich, le titre de docteur en théologie. Pasteur, depuis 1912, de l'église nationale évangélique de Suisse calémanique, Emil Brunner fut professeur du degré secondaire, en 1913, à Leeds, en Grande-Bretagne, et de 1916 à 1924 pasteur à Obstalden, dans le canton de Glaris. En 1924, il fut nommé professeur de théologie systématique et pratique à l'université de Zurich.

Par ses publications, le professeur Brunner se fit largement connaître tant dans notre pays qu'à l'étranger et acquit une place prépondérante en théologie moderne. De 1942 à 1944, il fut recteur de l'université de Zurich et pendant de nombreuses années membre du synode zuricois. En 1948, il fut délégué à la conférence mondiale des Eglises, réunie à Amsterdam. Il fit partie également de nombreux groupes d'études œcuméniques et fut en particulier actif au sein du groupe d'Oxford.

Les universités de Munster, Edimbourg, Utrecht, Oxford, Oslo, Princeton et Berne lui décernèrent le titre de docteur « honoris causa ». Il reçut, en outre, la grande médaille pour services rendus de la République fédérale d'Allemagne, et fut président de la Swiss-American society for cultural relations.

Le Professeur Brunner donna de nombreuses conférences en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Hongrie, en Suède, en Finlande et aux Pays-Bas. Il fut invité en qualité de professeur par l'International Christian university, à Tokyo, d'où il revint après un semestre à Zurich. Ayant atteint la limite d'âge

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE..

en qualité de professeur ordinaire, il fut nommé professeur honoraire.

Les obsèques du professeur Emil Brunner se sont déroulées au Fraumuenster de Zurich. Une nouvelle fois en ce lieu où le défunt avait souvent prêché on a évoqué l'œuvre du grand théologien qui a influencé profondément la pensée théologique.

Le pasteur Vogelsanger a mis en lumière la personnalité et l'œuvre du professeur Emil Brunner et s'est appliquée à montrer comment son système théologique repose sur des éléments essentiels d'ordre social. Pour Emil Brunner, être professeur de théologie était avant tout une vocation de missionnaire. C'est pourquoi il a mis toutes ses énergies au service de la cause œcuménique, allant jusqu'à couronner son œuvre théologique par une activité à Tokyo. Assumant l'intérim à la Faculté de théologie de l'université de Zurich, le professeur Rich a exprimé sa reconnaissance au défunt pour avoir instauré, alors qu'il y assumait son poste de professeur, une théologie de caractère systématique et pratique. Le nombre toujours croissant de ses étudiants, comme aussi la réputation de son enseignement au-delà des frontières témoignent de la prépondérance de son influence.

Ses importantes recherches dans tous les domaines du savoir théologique ne s'inquiétaient pas seulement de problèmes d'essence essentiellement divine, mais aussi de la situation de l'homme dans le monde actuel.

Le professeur Rich s'appuyant sur l'œuvre détaillée du théologien Brunner, montre comment le fondement de sa pensée avait gardé pour base de sa démarche la responsabilité de l'homme envers son créateur.

M. W. Scuser, Conseiller national, fut le dernier orateur à prendre la parole au nom des réformes du village natal du professeur Brunner dont il avait été le président. Il exprima la reconnaissance de ses concitoyens pour son travail accompli en ce temps-là. Parmi les personnalités présentes aux funérailles on a remarqué M. Eugen Gerstenmaier, président du Bundestag Allemand, et l'ancien conseiller fédéral F. F. Wahlen.

VERS UNE GRANDE RENCONTRE DES SCOUTS SUISSES

Après une interruption de 10 ans, plus de 10.000 scouts se rencontreront à nouveau du 27 juillet au 3 août, pour le 6^e camp fédéral suisse à Domleschg. Réparti en une douzaine de camps secondaires, réunissant un grand nombre de tentes, il s'étendra le long du Rhin intérieur de Thusis jusqu'à Bonadus-Reichenau-Ems et à Tamins. Ce camp doit contribuer à souligner l'unité du mouvement scout suisse,

et renouer le contact des jeunes de tous les cantons avec la nature.

Le Conseiller fédéral Hans Schaffner préside le comité de patronage qui englobera notamment le chef du Département militaire fédéral, le Conseiller fédéral Chaudet, le chef d'instruction de l'armée, le colonel commandant de corps P. Hirschy, et l'évêque de Coire, Mgr J. Vonderach. L'Association cantonale zuricoise s'est chargée de l'organisation de ce camp. Jusqu'ici 13.500 scouts se sont annoncés pour participer à ce camp, auxquels s'ajoutent 2.000 collaborateurs de la direction centrale.

Les frais de ce camp fédéral sont évalués à 690.000 francs.

CONTRIBUTION SUISSE A L'INSTITUT DE RECHERCHES SCIENTIFIQUES D'HYDROLOGIE DE L'UNIVERSITE HEBRAIQUE DE JERUSALEM

L'assemblée générale de l'association suisse des amis de l'université hébraïque de Jérusalem réunie à Zurich, sous la présidence de M. Victor Loeb (Berne), a relevé que le nombre des membres s'élevait maintenant à 739.200 nouveaux adhérents ayant été recrutés dans la Suisse romande à elle seule.

Cette association a apporté une contribution financière de 700.000 francs à l'érection d'un institut de recherches scientifiques d'hydrologie, qui a été inauguré solennellement l'année passée en présence d'une délégation de cette association. En outre l'assemblée a décidé d'allouer une autre contribution d'un montant de 75.000 francs annuel destiné à l'entretien de l'institut pour une période de deux ans.

† OTTO BINDER

Otto Binder, qui assuma durant de longues années le Secrétariat central de la Fondation suisse « pro juventute », est décédé à Locarno après une courte maladie.

Dans le domaine de l'aide suisse à la jeunesse, il a rendu d'inestimables services.

GRANDS MAGASINS JELMOLI S.A. : AUGMENTATION DE CAPITAL

L'Assemblée générale des Grands Magasins Jelmoli S.A., qui a eu lieu jeudi à Zurich, a décidé une augmentation de capital, sur proposition du Conseil d'Administration. Il sera ainsi porté de 28 millions à 30 millions, par l'émission de 20.000 actions de cent francs, numérotées de 280.001 à 300.000.

Ces actions nouvelles ont été souscrites par la Turicum A.G., Société en holding, qui les revendra aux action-

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

naires, sur la base d'une action nouvelle pour 14 anciennes. Le timbre fédéral est payé par la Société.

COMBIEN DE TEMPS PEUT-ON CONSERVER LES MEDICAMENTS ?

Le centre d'information des pharmaciens suisses a lancé une action intitulée « Contrôle des pharmacies de ménage » et qui fournit d'intéressantes indications relatives à la manière de conserver les médicaments.

En principe, on ne doit pas garder des restes de médicaments ou de préparations qui portent la désignation N.R. sur la vignette O.I.C.M. (office intercantonal pour le contrôle des médicaments). N.R. est l'abréviation de l'expression latine « ne repeteret » et signifie « ne pas renouveler ». Font partie de ce groupe, les antibiotiques, les sulfamides, les anticoagulants et les stupéfiants. Il s'agit donc de toutes les substances qui ne doivent pas être absorbées sans avoir été prescrites par le médecin et sans que ce dernier ne surveille le traitement.

Les médicaments contenant de la pénicilline n'entrent pas dans ce groupe, ils ne doivent cependant pas non plus être conservés. Tous les médicaments et préparations dont on ne sait plus à quoi ils servent et comment les utiliser doivent également être détruits.

On peut énoncer, quant à la conservation des autres médicaments, les principes suivants :

— les dragées et les tablettes, pour autant que leur surface soit intacte et qu'elles n'aient pas une couleur ou une odeur suspecte : 4-6 ans. Il est recommandé de sentir le flacon ou le tube qui les contient immédiatement après l'avoir débouché ;

— les liquides en général peuvent être utilisés aussi longtemps qu'ils n'ont pas changé de couleur ou ne contiennent pas de dépôt. Les solutions qui étaient contenues dans des flacons hermétiques ne peuvent être utilisées que pendant quelques mois au maximum.

— Les solutions alcooliques (par exemple les gouttes contre la toux) se dessèchent facilement et le flacon ne contient plus que le médicament concentré. Les solutions alcooliques sont reconnaissables à leur odeur d'alcool et au fait qu'elles s'écoulent rapidement sur la peau.

— Les gouttes pour les yeux doivent être utilisées dans un court délai après l'ouverture du flacon et ne doivent jamais être conservées.

Dans les cas douteux il convient de consulter le pharmacien avant tout usage.

Comment doit-on conserver les médicaments ? Dans la salle de bains, on ne doit garder que le

matériel de pansement et l'ouate. De même, la matière dont on confectionne les emplâtres se conserve en milieu humide. En revanche, doivent être rangées ailleurs, dans un endroit sec, les pousses, les dragées et les tablettes. Dans tous les cas, il faut veiller à ce que les enfants, particulièrement les tout-petits, ne puissent avoir accès aux médicaments. La meilleure solution consiste à posséder une armoire spéciale ou de réserver un tiroir à cet effet, l'un ou l'autre fermant à clef, et d'en enlever la clef.

Les médicaments mal conservés sont dangereux. La teinture d'iode, par exemple, dissout, avec le temps, la solution alcoolique et forme de l'iodacétone qui est particulièrement douloureux dans les cas de blessure. Les cas d'empoisonnement par des médicaments proviennent soit d'un traitement inadéquat, soit d'une conservation défectueuse ou d'une confusion entre deux produits. Pour éviter ces dernières, la solution la meilleure est de faire contrôler de temps à autre par le pharmacien le contenu de la pharmacie de ménage.

COMMISSION CHARGEÉE DE DÉTERMINER L'ABUS DE MEDICAMENTS

L'année passée, la conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires a décidé de charger une Commission scientifique neutre d'examiner la situation actuelle de l'abus de médicaments dans les diverses contrées de Suisse en faisant une enquête approfondie. Cette Commission comprend le professeur Kielholz, Bâle, président, les D^rs A. Sauter, Berne, F. Konig, Lyss, les professeurs O. Gsell, Bâle, M. Schar, Zurich, P. Boymond, Genève, les D^rs Th. Müller, Bâle, Th. Marthaler, Zurich, et le D^r A. Probst (Bâle, secrétaire).

A la suite de pourparlers, et après des enquêtes préliminaires avec divers experts scientifiques, la Commission a décidé d'obtenir des statistiques s'échelonnant de 1955 à 1964 sur les personnes tributaires de médicaments admises pour la première fois dans les cliniques psychiatriques de Suisse. En second lieu, la Commission prévoit d'étendre son enquête aux instituts de pathologie, aux services de médecine des hôpitaux cantonaux et de districts et des cliniques privées ainsi qu'aux polycliniques de médecine et de psychiatrie. Au moyen d'un examen prospectif on compte déterminer, avec l'aide des médecins-praticiens, les nouveaux tributaires de médicaments. Des recherches analogues pour établir la quantité de médicaments dont on abuse sont prévues avec la collaboration des pharmaciens et droguistes. Des questionnaires y relatifs ont déjà été établis. Le but de cette enquête consiste principalement à déterminer l'abus croissant de médicaments avec l'aide de méthodes scientifiques appropriées afin d'en dégager les mesures d'ordre prophylactique qui s'imposent.

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Nelly SILVAGNI-SCHENK

SIEGE SOCIAL : 10, rue des Messageries, Paris, X^e. C.C.P. Messager Suisse de France 12273-27. — Prix de l'abonnement : F 12

IMPRIMEUR : I.F.O.A.-Cahors, 1, rue des Capucins, Cahors (Lot). — 60.471. — Dépôt légal : II-1966. — N^o 5/1966

La revue n'est pas vendue au numéro, mais uniquement par abonnement. « Le Messager » n'est pas en vente publique. Pour vous le procurer, adressez-vous au siège du journal.

Adresser toute correspondance à la Rédaction, 17^{bis}, quai Voltaire, Paris, VII^e. Tél. 548-80-48.